

COMMISSION LOISIRS **CHAMPIONNAT COMPETLIB**

REGLEMENT SPORTIF – SAISON 2023-2024

ARTICLE 1 – QUALIFICATION DES EQUIPES POUR LE CHAMPIONNAT COMPETLIB :

○ **GESTION DES LICENCES :**

L'inscription des nouveaux et anciens adhérents doit se faire en remplissant :

- Le championnat n'est accessible qu'aux licenciés de 18 ans et +.
- Compléter une demande de création et renouvellement de licence pour la saison en cours (une par joueur).
- Sur une création, fournir une photo d'identité, copie recto-verso de la carte d'identité et certificat médical (pour la pratique du volley ball en compétition) de moins d'un an.
- Fournir le bordereau d'envoi accompagné des demandes de création et renouvellement des licences ainsi que du règlement (si vous êtes affiliés via l'association volley détente 44).

Tout joueur évoluant sur le championnat ou la coupe loisirs 44 doit être en possession d'une licence Competlib, même si déjà détenteur d'une licence pour le championnat fédéral.

ENVOYEZ LE TOUT AU : par mail à volleyloisir44@orange.fr (à défaut par courrier à l'adresse suivante).

<p>COMITE DEPARTEMENTAL DE VOLLEY-BALL Maison des Sports, 44, rue Romain Rolland 44100 NANTES</p>

○ **ENGAGEMENT ÉQUIPE :** Le club doit remplir les documents suivants et privilégier le règlement par virement :

- Formulaire d'engagement en championnat et en coupe.
- Formulaire correspondant d'équipe (un par équipe) avec la liste des joueurs de l'équipe, elles seront conservées au Comité (contrôle ponctuel des joueurs et licences possibles en cours d'année).

○ **PARTICIPATION AUX MATCHS :**

Tout joueur d'une équipe ne peut plus faire partie d'une autre équipe dès lors qu'il a effectué trois matchs avec son équipe d'origine.

Ne peuvent venir renforcer une équipe : joueurs non licenciés et joueurs évoluant dans une poule supérieure à celle à renforcer.

Tout joueur participant à une rencontre doit justifier son identité par sa licence ou sa carte d'identité (si son identité ne peut être confirmée, l'équipe adverse pourra s'opposer à sa participation au match).

Pour les joueurs évoluant en championnat civil, ils devront prendre une licence Competlib dans un club loisir, que ce club loisir soit le même ou différent de celui dans lequel il est engagé en championnat fédéral.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

- Le championnat se déroule en 2 phases avec montée-descente à chaque phase. Un calendrier est établi et le suivi des rencontres est assuré par la commission loisir.
- Les règles du volley détente sont les règles de la FFVB (hauteur du filet à 2.43 m même pour les équipes mixtes).
- Les rencontres doivent commencer à l'heure indiquée sur les formules d'engagement, une tolérance de 15 mn étant acceptée sauf accord téléphonique. La transmission des feuilles de match au Comité n'est plus d'actualité, une procédure de saisie directe des résultats par le responsable d'équipe, sur le site de la FFVB, est en place depuis 2018. (Le feuille de match devant être scannée et jointe au résultat). Les mots de passe des équipes d'un Club ont été transmis au correspondant du Club.
- En cas d'impossibilité pour l'une ou l'autre équipe de participer au match, une nouvelle date sera fixée après accord des deux équipes, dans un délai de 15 jours par rapport à la date établie au calendrier et une information devra être faite au Comité (par mail).

Comité 44 de Volley-Ball

Maison des Sports, 44, rue Romain Rolland 44100 Nantes

Tél : 02-40-20-04-32 Email : volleyloisir44@orange.fr

Site internet : <https://www.comite44volleyball.org/>

COMMISSION LOISIRS **CHAMPIONNAT COMPETLIB**

- Ces deux délais non respectés, entraîneront la perte du match par forfait, à l'équipe devant recevoir (sauf, évidemment, situation exceptionnelle ayant été signifiée par avance au Comité).
- Tous les matchs en retard devront être joués avant la fin de chaque phase de championnat.
- Toute nouvelle équipe intègre le championnat par la poule du bas de tableau.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DES RENCONTRES

Le championnat se joue en 6 contre 6.

Les rencontres se disputent en 3 sets gagnants de 25 points au tie-break avec deux points d'écart.

En cas d'égalité à 2 sets partout, le 5^{ème} set sera joué en 15 points au tie-break avec deux point d'écart.

Il est de la responsabilité des capitaines des 2 équipes de vérifier la composition et l'identité des joueurs des équipes adverses.

Sur la feuille de match, inscrire :

- Le numéro du match – très important pour rentrer les résultats sur le site FFVB.
- Le nom de la poule – très important aussi pour le même motif.
- Le nom des équipes en présence.
- Le nom des joueurs avec le numéro de licence (obligatoire).
- Le résultat des rencontres.

=> Merci de veiller au bon remplissage des feuilles de matches (encore beaucoup d'oublis : N° de match, Poule, Nom d'équipes, Scores, Joueurs, Signatures...)

TOUTE FEUILLE DE MATCH NON REMPLIE CORRECTEMENT PENALISERA L'EQUIPE RECEVANTE PAR UN MATCH PERDU 3-0

ARTICLE 4 – LES ARBITRES

- Le club recevant doit fournir l'arbitre.

ARTICLE 5 – PARTICIPATION VIA VOLLEY DÉTENTE 44

- Le Comité offre la possibilité aux petits clubs d'une ou deux équipes de participer aux compétitions sans s'affilier à la FFVB, en contrepartie le tarif des licences est fixé à 60 euros, pour couvrir les frais de gestion incombant au Comité.
- Quand le club passe à 3 (ou plus) d'équipes, il doit engager le processus d'affiliation à la FFVB.

ARTICLE 6 – APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

La commission loisirs est seule juge de l'application du présent règlement sur tout problème évoqué par une équipe dans la case remarque de la feuille de match (blessure, problème de licence, problème d'arbitrage...).

NB : toutes les informations sur le championnat et la coupe sont accessibles sur le site du comité :

<https://www.comite44volleyball.org/>

La commission Loisirs
Xavier SOMMER

Comité 44 de Volley-Ball

Maison des Sports, 44, rue Romain Rolland 44100 Nantes

Tél : 02-40-20-04-32 Email : volleyloisir44@orange.fr

Site internet : <https://www.comite44volleyball.org/>